

Arrêté du 26 août 2026 portant nomination des représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration centrale

NOR : EAEA2622844A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2026 portant nomination des représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration centrale ;

Vu les correspondances de la CFTC du 29 juillet 2026,

Arrête

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration centrale :

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Titulaires :

- M. MOURIEZ Emmanuel
- M. FRANQUIN Thierry
- Mme BARBIER Carole

Suppléants :

- M. CHOKRI Mohamed
- Mme GUYOT-KAMAL Lauriane
- Mme BREMOND Catherine

Au titre de la liste d'union CGT-MAE / FSU-MAE / SOLIDAIRES Affaires Etrangères

Titulaires :

- Mme DEGIOANNINI Cécile
- Mme PIERRES Florence
- Mme PITET Anne

Suppléants :

- Mme AIDEL Sihem
- Mme DUFOND Melinda
- M. JOUENARD Jean-Yves

Au titre du syndicat CFTC Affaires Etrangères

Titulaires :

- Mme OKOLOTOWICZ Michèle-Ann
- Mme LEBECQ Bérangère

Suppléantes :

- Mme RAPIN Anne
- Mme HERIDE Anne

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Titulaires :

- M. DAOUSSI Mohamed El Hedi
- Mme SANTAMARIA Nathalie

Suppléants :

- M. BORG-OLIVIER Ludovic
- M. DELETTRE Thierry

Au titre du syndicat APMAE

Titulaire :

- M. SPEHNER Claude

Suppléante :

- Mme Delphine CHANE-SONE

Article 2

L'arrêté du 26 mai 2026 portant nomination des représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration centrale est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris le 26/08/2026

Pour le ministre de l'Europe et des affaires
étrangères et par délégation

Loïc DEFAYE
Adjoint au sous-directeur de la stratégie des
ressources humaines